



QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE
Famille du produit	Protecteur
Usage recommandé	Elle ajoute du lustre au plastique, à la peinture, au métal, au verre et au chrome, tout en éliminant la statique.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Bombardier Recreational Products Inc. 565 de la Montagne Street, Canada, Québec, J0E 2 L0 Valcourt 1(888) 272-9222
Numéro de la FDS	51

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H316 Provoque une légère irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeur inflammables.

Conseil(s) de prudence :

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Prévention :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P280 Porter des gants de protection.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Isopropanol	67-63-0	5-10	Not Applicable	
Ethylene glycol	107-21-1	0.1-1	Not Applicable	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas. Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Dans le cas d'un incendie de grande surface, évacuer immédiatement le secteur et utiliser une lance sur tourelle ou un support de lance télécommandé.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de

Identificateur du produit : QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE - Ver. 1

FDS No. : 51

Date de préparation : le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 26 juin, 2019

Page 02 de 06

sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Rabattre le gaz avec de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau. Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact cutané. Prévenir l'exposition cutanée. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Prévoir un accès facile à l'équipement de protection respiratoire pour l'évacuation d'urgence, en cas de fuite ou de déversement. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de données de sécurité. Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Brun.
Odeur	Fruitée
pH	7
Densité relative (eau = 1)	0.97
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Oxydant fort.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Identificateur du produit : QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE - Ver. 1

FDS No. : 51

Date de préparation : le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 26 juin, 2019

Page 03 de 06

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique). Chlorure d'isocyanates.

Produits de décomposition dangereux

Formaldéhyde inflammable et très toxique.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Isopropanol	55 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	4720 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	12890 mg/kg (lapin) (4 heures d'exposition)

Inhalation ATEmix = 687.5 mg/L (4-hour exposure) (vapour)

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (inhalation)

Oral ATEmix = 59000 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 161125 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Aucun renseignement trouvé.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être toxique par ingestion.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. (Ethylene glycol)

Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE - Ver. 1

FDS No. : 51

Date de préparation : le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 26 juin, 2019

Page 04 de 06

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Isopropanol	9.64 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; eau douce; statique)	14 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce; statique)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les options de gestion des déchets à privilégier sont les suivantes : traiter les déchets dans une installation d'élimination approuvée. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Preuve de classification de marchandises dangereuses

Date de la classification le 26 juin, 2019

Classification Non réglementé : Liquide miscibles avec l'eau dont le point d'éclair est supérieur à 35 °C et dont la teneur en eau est supérieure à 90 pour cent (masse).

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%):

Aucun des composants n'est supérieur à 0.1%

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%):

Voir section 3.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Identificateur du produit : QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE - Ver. 1

FDS No. : 51

Date de préparation : le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 26 juin, 2019

Page 05 de 06

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le thylène glycol, reconnu par l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov

CERCLA : Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) : Ethylene Glycol

US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050): Non réglementé.

SARA Title III - Section 313 : Ethylene Glycol US.EPCRA (SARA Titre III) Section 313 (TRI reporting): 1%

Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List: Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130): Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA): Non réglementé.

SARA Title III - Section 311/312 : Produit chimique dangereux: oui Classes et catégories de dangers : Irritation oculaire
Sensibilisation cutanée

SARA Title III - Section 302 : Liste des substances extrêmement dangereuses: n'est pas listé.

US. California. Candidate Chemicals List. California's Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd.(a)): Ethylene Glycol. (Isopropanol)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act: Ethylene Glycol. (Isopropanol)

US. Massachusetts Right-to-Know Substance List: Ethylene Glycol

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Substance Law: Ethylene Glycol. (Isopropanol)

US. Rhode Island Right-to-Know. (Isopropanol) Ethylene Glycol.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée le 26 juin, 2019

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Références Fiches signalétiques des fournisseurs,
<https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

Identificateur du produit : QUICK DETAILER RAVIVEUR DE LUSTRE - Ver. 1

FDS No. : 51

Date de préparation : le 26 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 26 juin, 2019

Page 06 de 06